

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2166

2 octobre 2007

SOMMAIRE

Aequitas Europe 2 S.à r.l.	103925	Kenavon Drive Holdings	103945
Aero Technical Support & Services Holdings	103958	La Gaviota Investments Limited S.A. ...	103932
Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A.	103922	LL IDDF IV Holding Company, S.à r.l. ..	103941
AIG/Lincoln EE CS One	103951	Lucilinburhuc (LBH) S.A.	103927
Albe S.A.	103928	LuxCo 40 S.à r.l.	103954
Albe S.A.	103929	Luxembourg Multi Investment Group S.A.	103937
Babcock & Brown Arkadia S.à r.l.	103949	Luxembourg Multi Investment Group S.à r.l.	103937
Bateman Energies Luxembourg S.à r.l. ..	103944	Luxklima S.à r.l.	103928
CEB Unicorn S.à r.l.	103962	Luxklima S.à r.l.	103931
Chloride Luxembourg Investments S.à r.l.	103922	Miles Holding S.A.	103932
Chloride Luxembourg S.à r.l.	103923	Mortaguense Sàrl	103936
Citibank International plc (Luxembourg Branch)	103929	Mosaïque Luxembourg S.à r.l.	103923
Clavita S.A.	103929	National Business Center S.A.H.	103927
Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l.	103954	Natur Produkt Holdings Limited S.A. ...	103924
Dalgarno S.A.	103924	Orientale Bazar Sàrl	103936
EFT Investment S.A.	103928	Pegasus TV S. à r.l.	103922
Eiffel Luxembourg S.à r.l.	103926	Pradera Central Holdco S.à r.l.	103968
Estrela Holding S.A.	103943	PTH Lux S.à.r.l.	103929
FEJ Aggregate S.à r.l.	103966	PTH Lux S.à.r.l.	103928
Fior Holding S.A.	103951	PTH Lux S.à.r.l.	103927
Fior Holding S.A.	103922	Quantix Services S.A.	103931
Fläkt Woods Property Sàrl	103925	responsAbility SICAV (Lux)	103925
Gianicolo S.A.	103968	RP3 (Lux) 3 Sàrl	103930
Infor Global Solutions European Finance S.à r.l.	103943	Samaco Real Estate SA	103923
Infor Global Solutions TopCo II	103960	Société Continentale des Mines S.A.	103924
JS I.P. Holding Co.	103930	Société de Développement Technologique S.A.	103968
KBC Life Fund Management	103931	Strapeg S.A.	103927
		Strapeg S.A.	103926
		Strapeg S.A.	103926

Fior Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 54.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102908/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 115.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007103486/231/14.

(070117967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pegasus TV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Äppeltaart.
R.C.S. Luxembourg B 83.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007103488/239/12.

(070117601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Chloride Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.300.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2004,
acte publié au Mémorial C no 372 du 25 avril 2005.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHLORIDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103545/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08796. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Chloride Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.955.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 431 du 28 février 2006.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHLORIDE LUXEMBOURG S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007103546/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08775. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Mosaïque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.939.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 2004, acte publié au Mémorial C no 42 du 14 janvier 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOSAIQUE LUXEMBOURG S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
B. Nasr / C. Fasbender

Référence de publication: 2007103544/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08757. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Samaco Real Estate SA, Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.233.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 1^{er} août 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Renouvellement du mandat de EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103548/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.355.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007103552/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09086. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Dalgarno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.879.

Constituée suivant acte reçu par M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 108 du 17 janvier 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 février 2007, acte publié au Mémorial C no 723 du 26 avril 2007.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DALGARNO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103547/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08773. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Société Continentale des Mines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 3.573.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 25 avril 2007

1. les actionnaires acceptent la démission de Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
2. les actionnaires acceptent la démission de ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
3. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
4. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007103608/777/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.154.

Suite à la séance du Conseil d'Administration du 13 juin 2007, Monsieur Lawrence Haber avec adresse professionnelle à Paradeplatz 8, CH-8070, Zurich a été coopté comme nouveau membre et président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Monsieur Mark Burgess, avec adresse professionnelle à One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a démissionné comme membre du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2007.

Le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Lawrence Haber, Zurich, Président
Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président
Luca Diener, Zurich, Membre
Rochus Mommartz, Bern, Membre
Arthur Vayloyan, Zurich, Membre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

S. Best / D. Breger

Référence de publication: 2007103611/736/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.771.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 11 avril 2003, acte publié au Mémorial C no 465 du 29 avril 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 2003, acte publié au Mémorial C no 84 du 22 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AEQUITAS EUROPE 2 S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007103542/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08744. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Fläkt Woods Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 88.487.

L'associé FLÄKT WOODS (LUXEMBOURG) Sàrl, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.984, a changé de siège social et se trouve au L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103535/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Strapag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 66.846.

Le bilan au 30 septembre 2000, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103579/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08631. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Strapag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 66.846.

Le bilan au 30 septembre 2001, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103580/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08629. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Eiffel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.417.

Extrait des décisions de l'Associé unique adoptées le 16 juillet 2007

Conformément à deux actes de cessions de parts sociales du 16 juillet 2007, THRYN HOLDING N ° 3 S.à r.l., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 130.343, a vendu 400 parts sociales de catégorie A détenues dans la Société comme suit:

- 200 parts sociales de catégorie A à MATTERHORN CAPITAL EUROPE S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.367;

- 200 parts sociales de catégorie A à CACTUS ENTERPRISES GROUP LTD., avec adresse à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du B. V.I. Registrar of Corporate Affairs sous le numéro BC 1375389.

Il a été décidé d'accepter et approuver les nouveaux associés MATTERHORN CAPITAL EUROPE S.A. et CACTUS ENTERPRISES GROUP LTD., et d'enregistrer les cessions de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

EIFFEL LUXEMBOURG S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007103615/1084/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09525. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Lucilinburhuc (LBH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 51.242.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103591/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Strapag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 66.846.

Le bilan au 30 septembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103586/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08620. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

PTH Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 57.878.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103858/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06880. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

National Business Center S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007103848/1801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

EFT Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.663.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 décembre 2001, acte publié
au Mémorial C n^o 714 du 10 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFT INVESTMENT S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007103805/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04522. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

PTH Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 57.878.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103857/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06879. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Luxklima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 96.224.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103853/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06861. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Albe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 82.067.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007103916/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00053. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

PTH Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 57.878.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103856/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06877. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Albe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 82.067.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007103919/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00055. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Clavita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 56.852.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103920/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09010. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Citibank International plc (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.602.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de la société CITIGROUP INTERNATIONAL PLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

For and behalf of CITIGROUP INTERNATIONAL PLC

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

L. Beelen

Référence de publication: 2007103911/1177/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00399. - Reçu 164 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

RP3 (Lux) 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.414.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

X. Kotoula / P. van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2007104175/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.924.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 14 août 2007 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La révocation de M. Sergio Penchas, né le 13 septembre 1972 à São Paulo, SP, Brésil, avec adresse professionnelle au 2100 Av. Paulista, São Paulo, SP, Brésil, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- La révocation de M. Jayme Srur, né le 28 juillet 1971 à São Paulo, SP, Brésil, avec adresse professionnelle au 2100 Av. Paulista, São Paulo, SP, Brésil, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- La nomination de M. Jacob Joseph Safra, né le 11 juin 1975 à São Paulo, SP, Brésil, avec adresse professionnelle au 70, rue du Rhône CH-1211 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- La nomination de M. Wilder González Penino, né le 5 novembre 1955 à Montevideo, Uruguay, avec adresse professionnelle à Av. Dr. Luis Alberto de Herrera 1248/2301, 11300 Montevideo, Uruguay, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- La nomination de M. J. Inácio Puga, né le 26 janvier 1942 à Americo de Campos, SP, Brésil, avec adresse professionnelle au 2100 Av. Paulista, São Paulo, SP, Brésil, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- Les membres du Conseil d'Administration de la Société sont confirmés comme suit:

Class A:

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Class B:

Dionysios E. Inglesis

Jacob Joseph Safra

J. Inácio Puga

Wilder González Penino

- Les mandats des Administrateurs expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 17 août 2007.

JS I.P. HOLDING Co.

ProServices MANAGEMENT Sàrl

Administrateur de catégorie A

Signature

Référence de publication: 2007104203/1084/40.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Luxklima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 96.224.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103855/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06864. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration

La démission de Monsieur Luc Vanderhaegen avec effet au 25 mai 2007 est acceptée. Le Conseil décide de coopter Monsieur Luc Rombouts, avec adresse privée au 164, Muizenstraat, B-1981 Hofstade, avec effet au 25 mai 2007. Il terminera le mandat de Monsieur Luc Vanderhaegen, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Rombouts viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010. La cooptation de Monsieur Rombouts sera ratifiée lors de la prochaine assemblée.

Fait le 25 mai 2007.

Certifié sincère et conforme
KBC LIFE FUND MANAGEMENT
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007103797/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Quantix Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 92, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 115.232.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 1178 du 16 juin 2006, modifiée par acte reçu du même notaire en date du 9 juin 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} août 2007

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société QUANTIX SERVICES S.A., tenue au siège social en date du 1^{er} août 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1^o Acceptation de la démission de la société UHY FIBETRUST S.à r.l., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

2^o Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST Sciv., ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUANTIX SERVICES S.A.
Signature

Référence de publication: 2007104192/6449/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Miles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.148.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour MILES HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104029/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03353. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

La Gaviota Investments Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 131.059.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LA GAVIOTA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Suites 15 & 17, Watergardens 3, Waterport (Gibraltar), constituée à Gibraltar le 28 octobre 1997, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 63031, ayant un capital souscrit et libéré de cent livres sterling (100,- GBP).

L'assemblée est présidée par Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudine Jander, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de Gibraltar à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la forme d'une société anonyme et de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de la dénomination de la société en LA GAVIOTA INVESTMENTS LIMITED S.A.

3) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4) Conversion du capital de GBP en EUR.

5) Augmentation du capital social à concurrence de 39.850,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 150,- EUR à 40.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

6) Libération intégrale de l'augmentation de capital.

7) Division du capital social en 800 actions avec une valeur nominale de 50,- EUR chacune.

8) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

9) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.

10) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

11) Fixation de l'adresse de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Gibraltar à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi le 17 juillet 2007 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger, de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusions:

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport d'un montant de GBP 100,- représentée par la susdite valeur de la «société» est au moins égale au montant du capital de GBP 100,- de la société LA GAVIOTA INVESTMENTS LIMITED.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LA GAVIOTA INVESTMENTS LIMITED S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cent livres sterling (100,- GBP), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1,- GBP = 1,50 EUR, en cent cinquante euro (150,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-neuf mille huit cent cinquante euro (39.850,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante euro (150,- EUR) à quarante mille euro (40.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Sixième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

et libérée intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trente-neuf mille huit cent cinquante euro (39.850,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme LA GAVIOTA INVESTMENTS LIMITED S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 17 juillet 2007 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusions

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport d'un montant de EUR 39.850,- représentée par les susdites créances est au moins égale à l'augmentation de capital pour un montant de EUR 39.850,- ou la valeur nominale des 797 actions nouvelles de EUR 50,- chacune de la société LA GAVIOTA INVESTMENTS LIMITED S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Septième résolution

L'assemblée décide de diviser le capital social de quarante mille euro (40.000,- EUR) en huit cents (800) actions avec une valeur nominale de cinquante euro (50,- EUR) chacune.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LA GAVIOTA INVESTMENTS LIMITED S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille euro (40.000,- EUR), représenté par huit cents (800) actions avec une valeur nominale de cinquante euro (50,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Neuvième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour la durée de six ans:

- Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;
- Monsieur Marc Liesch, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;
- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821.

Dixième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un. Est nommée commissaire aux comptes pour la durée de six ans:

La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955.

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille six cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Nellinger, A. Thielenhaus, C. Jander, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 2007, Relation GRE/2007/3370. — Reçu 398,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007104009/231/209.

(070118270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Mortaguense Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Orientale Bazar Sàrl).**

Siège social: L-9140 Bourscheid, 33, Groussgaass.

R.C.S. Luxembourg B 101.647.

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Madame Sonja Badna, commerçante, née à Thionville en France le 9 juin 1978, (matr. 1978 06 09 500) demeurant à L-9288 Diekirch, 9, rue Tschiderer;

2) Monsieur Arjan Olomani, indépendant, né le 6 septembre 1967 à Debar en Yougoslavie, (matr. 1967 09 06 372) demeurant à L-9288 Diekirch, 9, rue Tschiderer,

lesquels comparants seuls associés de la société à responsabilité limitée ORIENTALE BAZAR Sàrl, avec siège social à L-6691 Moersdorf, 6, am Kiesel,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen le 3 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 3584 en date du 15 janvier 2002.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B101.647,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les cessions des parts intervenues dans ladite société, d'un commun accord de tous les associés:

L'associé préqualifié Arjan Olomani, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Natali da Fonte Martins, demeurant à L-8818 Grevels, 6, Bousserwee, née le 8 novembre 1978 à Ettelbruck, (matr. 1978 11 08 149) cinquante et une (51) parts sociales dans la susdite société et à Monsieur Mario Pereira, né le 13 août 1979 à Coimbra au Portugal, (matr. 1979 08 13 270) demeurant à L-8818 Grevels, 6, Bousserwee, quarante-quatre (44) parts sociales dans la susdite société, ici présents et ce-acceptant;

L'associée préqualifiée Sonja Badna déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Mario Pereira, préqualifié, ici présent et ce acceptant, ses cinq (5) parts sociales dans la susdite société.

Le prix de ces cessions de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; les cessionnaires deviendront propriétaires des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 169o du Code Civil, par tous les associés, représentant l'intégralité du capital social.

Suite à la cession de parts qui précède, les cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée ORIENTALE BAZAR Sàrl. d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, sont réparties comme suit:

Monsieur Mario Pereira, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Madame Natali da Fonte Martins, prénommée, cinquante et une parts sociales	51
Total cent parts sociales	100

Madame Sonja Badna et Monsieur Arjan Olomani ne fait donc plus partie de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants Madame Natali da Fonte Martins et Monsieur Mario Pereira, sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en MORTAGUENSE Sàrl et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de MORTAGUENSE Sàrl.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission présentée par Madame Maria de Fatima Ramos Serrano-Akram, demeurant à L-6691 Moersdorf, 6, am Kiesel, du poste de gérante.

Est nommé gérante technique de la société Madame Maria De Fatima Do Ceu Ferreira, née le 3 juillet 1958 à Guardao au Portugal, demeurant à L-8611 Platen, 13, Um Steen, et gérant administratif Madame Natali da Fonte Martins, préqualifiée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux associés.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-9140 Bourscheid, 33, Groussgaass et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante

« **Art. 5.** Le siège social de la société est établi à Bourscheid.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société de sorte que l'article 2 alinéa premier aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que la petite restauration.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Badna, A. Olomani, N. da Fonte Martins, M. Pereira, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2007. DIE/2007/3195. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 juillet 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007103997/4917/75.

(070118240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Luxembourg Multi Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Multi Investment Group S.A.).**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 30.957.

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.A., (ci-après dénommée la «Société»), avec siège social à L-7217 Bérelange, 66, rue de Bridel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 30.957, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 344 du 23 novembre 1989,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 28 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 91 du 22 février 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 211 du 30 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Guita Sepehrdad, gérante de société, demeurant à Bérelange.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ali Aynetchi, gérant de société, demeurant à Bérelange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 2.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 3.- Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).
- 4.- Modification de la dénomination sociale de la Société en LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.à r.l.
- 5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.
- 6.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles.
- 7.- Nominations statutaires.
- 8.- Divers.
- 9.- Transfert du siège social à L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Par conséquent les mille deux cent cinquante (1.250) actions actuelles sont remplacées par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Chaque associé recevra une «part sociale S.à r.l.» en échange d'une «action S.A.».

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.à r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.à r.l., (la «Société»).

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles.

La Société a en outre pour objet l'importation et l'exportation de toutes marchandises, y compris les vêtements, les accessoires, le chocolat, les tapis, les articles d'art et l'emballage.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Le siège social est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Septième résolution

L'assemblée constate que les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Madame Guita Sepehrdad, gérante de société, demeurant à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2.- Monsieur Ali Aynetchi, gérant de société, demeurant à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel, six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un (1) et de nommer, pour une durée illimitée, Monsieur Ali Aynetchi, gérant de société, le 11 juillet 1952, demeurant à L-7217 Béréldange, 59, rue de Bridel, comme gérant unique, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Sepehrdad, A. Aynetchi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2007, Relation GRE/2007/3346. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007104016/231/200.

(070118537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

LL IDDF IV Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.083.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of July.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1.- The company LL IDDF IV HOLDING COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 84.083, (hereinafter referred to as the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 3, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 973 of November 7, 2001, as modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1047 of October 19, 2004, and further modified pursuant to a deed of the undersigned notary on June 20, 2007 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at eight hundred ninety four thousand seven hundred sixty four US Dollars (894,764.- USD), represented by six thousand three hundred ninety one point one seven one four two eight (6391.171428) shares of one hundred and forty US Dollars (140.- USD) each.

3.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A. appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A. in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A. declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A. declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- Discharge is given to the managers and the auditor of the Company.

10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 646,832.94 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Maître Sabine Hinz, avocate, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La société LL IDDFIV HOLDING COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84.083, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 973 du 7 novembre 2001 et les statuts ont été modifiés suivant l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1047 du 19 octobre 2004 et les statuts ont encore été modifié suivant l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital social de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt quatorze mille sept cent soixante quatre US Dollars (894.764,- \$), représenté par six mille trois cent quatre-vingt onze point un sept un quatre deux huit (6.391,171428) parts de cent quarante US Dollars (140,- \$) chacune.

3.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., prédésignée, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., prédésignée, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., prédésignée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Décharge est donnée aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société.

10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 646.832,94 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2007, Relation GRE/2007/3527. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007104011/231/111.

(070118546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Estrela Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.925.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour ESTRELA HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007104034/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03343. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.138.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 1^{er} mars 2007, que:

INFOR GLOBAL SOLUTIONS TECHNOLOGY GmbH, une société constituée en Suisse, ayant son siège social à Schützengraben 20, 8200 Schaffhausen, Switzerland, a transféré la totalité des parts qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

- 500 parts à INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo II, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.218, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo II, 500 (cinq cents) parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

INFOR GLOBAL SOLUTIONS EUROPEAN FINANCE S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007104231/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Bateman Energies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.149.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

Appeared:

BATEMAN ENERGIES B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsterdam Zuidoost, Haaksbergweg, 59, 1101BR, registered with the «Kamer van Koophandel, Amsterdam» under file number 34248386;

Represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal,

Which power of attorney, after being signed *ne varietur* by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company BATEMAN ENERGIES LUXEMBOURG S. à r. l., with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 128.149, has been incorporated by deed dated May 15th, 2007 and enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), hereafter the «Company», deed published in the Memorial C, recueil de législation of July 11th 2007 under the number 1421.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the end of the financial year from December 31st to June 30th of each year, the current financial year that began on May 15th 2006 will end on June 30th 2008.

Second resolution

Consequently, it has been resolved to amend articles 15 and 16 of the Articles of Association to give them the following wording:

« **Art. 15.** The Company's year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.»

« **Art. 16.** Each year, with reference to 30th of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each Partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- EUR.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

BATEMAN ENERGIES B.V., une société de droit des Pays-Bas, avec son siège à Amsterdam Zuidoost, Haaksbergweg, 59, 1101BR, immatriculée auprès de la «Kamer van Koophandel, Amsterdam» sous le numéro de dossier 34248386;

Représentée par

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BATEMAN ENERGIES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.149, a été constituée suivant acte reçu en date du 15 mai 2007 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ci-après la «Société», acte publié au Mémorial C, recueil de législation du 11 juillet 2007 sous le numéro 1421.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 31 décembre au 30 juin de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 15 mai 2007 est clôturée le 30 juin 2008.

Deuxième résolution

En conséquence, il a été décidé de modifier les articles 15 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 1.800,- Euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19698. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102892/211/88.

(070116863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Kenavon Drive Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.776.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

A-I FINANCE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste registered under number B 124.480 with the Luxembourg Trade and Companies Register, duly represented by Mrs Corinne Müller, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a power of attorney on 23rd May 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of Luxembourg under the name of SUTTON S.à r.l. (the «Company»), with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.776, incorporated by virtue of a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated February 14, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on May 5, 2007 under number 797.

II. The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

- 1) Amendment of the name of the company into KENAVON DRIVE HOLDINGS and subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
- 2) Transfer of the company's registered office from L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste to L-8070 Bertrange, 10B ZI Bourmicht, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect;
- 3) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the Articles of Association;
- 4) To restate Article 12 of the Articles of Association;
- 5) To accept the resignation of the sole manger of the company and to appoint two new class A managers and class B managers;
- 6) Miscellaneous.

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from SUTTON S. à r.l. into KENAVON DRIVE HOLDINGS, so that Article 4 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name KENAVON DRIVE HOLDINGS.»

Second resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, to L-8070 Bertrange, 10B ZI Bourmicht.

Third resolution

The meeting decides to amend Article 5, first paragraph of the Articles of Association as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in Bertrange.»

Fourth resolution

The meeting decides to restate Article 12 of the Articles of Association which will henceforth read as follow:

« **Art. 12.**

12.1 The company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

12.2 The managers may be dismissed *ad nutum*.

12.3 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.4 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

12.5 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

12.6 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the company.

12.7 Any manager may act at any meeting of the board of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

12.8 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

12.9 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by this means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.10 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.11 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 12.4 of these Articles.»

Fifth resolution

The meeting accepts the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., as manager of the company and grants her full discharge for the performance of their mandate.

The meeting decides to appoint as class A managers with immediate effect and for an unlimited duration:

- Marc Torbick born on February 24, 1977 in Thionville, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Jean-Baptiste Brekelmans born on July 19, 1960 in Breda, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The meeting decides to appoint as class B managers with immediate effect and for an unlimited duration:

- Brenda Monaghan born on August 1, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Lucy McIntyre born on November 3, 1973 in Einfield, United Kingdom, with professional address at Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately seven hundred euro (EUR 700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

A-I FINANCE S.à r.l., une société constituée et régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée sous le numéro B 124.480 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Mme Corinne Müller, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de SUTTON S.à r.l. (la société), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.779, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mai 2007 sous le numéro 797.

II. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en KENAVON DRIVE HOLDINGS et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société:

2. Transfert du siège social de la société de L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste à L-8070 Bertrange, 10B ZI Bourmicht, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat;

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la société:

4. Modification de l'article 12 des statuts de la société;

5. Acceptation de la démission du gérant unique de la société et nomination de deux gérants de classe A et de classe B;

6. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SUTTON S. à r.l., en KENAVON DRIVE HOLDINGS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 4.** La société aura la dénomination KENAVON DRIVE HOLDINGS.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, à L-8070 Bertrange, 10B ZI Bourmicht.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts, comme suit:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.**

12.1 La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

12.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

12.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

12.4 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance, dont un doit être un gérant de classe A.

12.5 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

12.6 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

12.7 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

12.8 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

12.9 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12.10 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

12.11 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de leur membre du conseil de gérance, dont un doit être un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou la signature unique de

toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 12.4. des Statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de LUXEMBOURG CORPORATION S.A. en tant que gérant de la société et lui accorde entière décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Marc Torbick né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Jean-Baptiste Brekelmans né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Brenda Monaghan née le 1^{er} août 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Lucy McIntyre née le 3 novembre 1973 à Einfield, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Müller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1268. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007102174/5770/209.

(070115532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Babcock & Brown Arkadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.302.

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, (RCS Luxembourg N ° B 109.507),

here represented by Mr Max Mayer, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 19, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company BABCOCK & BROWN ARKADIA, S.à r.l having its registered office in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary de résidence à Luxembourg on July 5th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1851 of October 3rd, 2006,

registered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under the number 118.302,

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the nominal value of each share from twenty-five euros (25.- EUR) to one euro (1.- EUR) each and in consequence to increase the number of shares from five hundred (500) up to twelve thousand five hundred (12,500).

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty two thousand four hundred and seventy two euro (EUR 32,472.-) by issuing nineteen thousand nine hundred seventy-two (19,972) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and a total share premium of seventy-nine thousand nine hundred and twenty-four euro (EUR 79,924.-).

The new capital was fully paid up in cash by the sole shareholder BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, so that the amount of ninety-nine thousand eight hundred and ninety-six euro (EUR 99,896.-) is from now on at the free disposal of the company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a result of the resolution above, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on be read as follows:

« **Art. 5. (1st paragraph).** The corporate capital is fixed at thirty two thousand four hundred and seventy-two euro (32,472.- EUR) representing thirty two thousand four hundred and seventy-two with a nominal value of one euro (1.- EUR) each»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Hesperange, in the office of Maître Martine Decker, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, (RCS Luxembourg N ° B 109.507),

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2007.

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité de seule associée représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante étant l'associée unique de la société à responsabilité limitée BABCOCK & BROWN ARKADIA, S.à r.l. avec siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1851 du 3 octobre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 118.302.

Laquelle associée unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq euros (25,- EUR) à un euro (1,- EUR) et en conséquence d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) à douze mille cinq cents (12.500).

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à un montant de trente deux mille quatre cent soixante-douze euros (32.472,- EUR) par émission de dix-neuf mille neuf cent soixante-douze (19.972) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et une prime d'émission totale de soixante dix-neuf mille neuf cent vingt-quatre euros (79.924,- EUR).

Le nouveau apport en capital a entièrement payé en espèces par l'Associée Unique BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., de sorte que le montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 99.896,-), se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

Preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à trente deux mille quatre cent soixante-douze euros (32.472,- EUR) représenté par trente deux mille quatre cent soixante-douze (32.472) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société suite à cet acte sont estimés à 2.800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19791. — Reçu 998,96 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007102212/206/105.

(070115899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Fior Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.388.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102906/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

AIG/Lincoln EE CS One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.429.

In the year two thousand and seven, the thirtieth day of July,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholders of AIG/LINCOLN EE CS ONE, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 61, rue Er-

mesinde L1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B129429. The Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary of July 5th, not yet published (the Company).

There appeared AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (SLOVAKIA & CZECH REPUBLIC) II LIMITED PARTNERSHIP, a company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, county of new Castle, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America registered with The Secretary of State of the State of Delaware, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Anne Guillemin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I that the Sole Shareholder owns all of the 21,669,840 (twenty-one million six hundred sixty-nine thousand eight hundred and forty shares), with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, in the share capital of the Company amounting to EUR 21,669,840 (twenty-one million six hundred sixty nine thousand eight hundred and forty euro).

II that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice

2. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 21,669,840 (twenty-one million six hundred sixty-nine thousand eight hundred and forty euro) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by way of cancellation of 21,657,340 (twenty-one million six hundred fifty seven thousand three hundred and forty) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and repayment of the amount of EUR 21,669,840 (twenty-one million six hundred sixty-nine thousand eight hundred and forty euro) to the sole shareholder under the form of a profit participating loan and empowerment of any Manager of the Company in order to operate such repayment.

3. Subsequent amendment of article 5, of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital specified under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

5. Miscellaneous.

III that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the subscribed share capital of the Company from its current amount of 21,669,840 (twenty-one million six hundred sixty-nine thousand eight hundred and forty euro) represented by 21,669,840 (twenty-one million six hundred sixty-nine thousand eight hundred and forty) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to an amount of 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, by way of cancellation of 21,657,340 (twenty-one million six hundred fifty seven thousand three hundred and forty) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and to repay this amount to the sole shareholder under the form of a profit participating loan.

The Meeting further resolves to empower any member of the board of managers of the Company in order to operate such repayment.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AIG/LINCOLN EE CS ONE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 61, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129429 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrument, en date du 5 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C (la Société).

A comparu AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (SLOVAKIA & CZECH REPUBLIC) II LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée conformément au droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, county of new Castle, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Anne Guillemin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 21.669.840 (vingt et un million six cent soixante neuf mille huit cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 21.669.840 EUR (vingt et un million six cent soixante neuf mille huit cent quarante euros).

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Réduction de la valeur du capital de la société de son montant actuel de 21.669.840 EUR (vingt et un million six cent soixante neuf mille huit cent quarante euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent) par l'annulation de 21.657.340 (vingt et un million six cent cinquante sept mille trois cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale 1 EUR (un euro) chacune et remboursement de ce montant de 21.669.840 EUR (vingt et un million six cent soixante neuf mille huit cent quarante euros) à l'associé unique sous la forme d'un prêt participatif et octroi de pouvoir à tout gérant de la société afin de procéder à un tel remboursement.

3. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société de façon a y refléter la réduction de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de sa valeur actuelle de 21.669.840 EUR (vingt et un million six cent soixante neuf mille huit cent quarante euros) représenté par 21.669.840 (vingt et un million six cent soixante neuf mille huit cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par l'annulation de 21.657.340 (vingt et un million six cent cinquante sept mille

trois cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale 1 EUR (un euro) chacune et de rembourser ce montant à l'associé unique sous forme d'un prêt participatif.

L'Assemblée décide en outre de donner pouvoir à tout membre du conseil de gérance de la société pour procéder à un tel remboursement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions prises ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Guillemin, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 1^{er} août 2007, Relation: EAC/2007/9219. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007102706/219/152.

(070116643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 40 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.031.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CREDIT SUISSE K-H-R INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.925 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 26, 2007,

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- CREDIT SUISSE K-H-R INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. is the sole shareholder of LuxCo 40 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Luxembourg, on July 6, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into CREDIT SUISSE TOWER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.

Second resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 2.** The Company is exists under the name of CREDIT SUISSE TOWER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l. (the Company)».

Third resolution

The Sole Shareholder resolves the corporate object of the Company.

Fourth resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 3.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee and secure its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves the change of procedure and approved requirements of the board meetings of the Company.

Sixth resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand three hundred euro.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois de Juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CREDIT SUISSE K-H-R INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, ayant son siège social sis au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.925, (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 Juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- CREDIT SUISSE K-H-R INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l. est l'associé unique de LuxCo 39 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société, décide de modifier la dénomination sociale de la Société en CREDIT SUISSE TOWER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société existe sous la dénomination de CREDIT SUISSE TOWER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l. (la Société)»

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société, décide de modifier l'objet social de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique de la Société, décide de modifier la procédure de réunion du conseil de gérance de la Société et d'adoption des décisions.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille trois cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20840. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102720/211/190.

(070116478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of the month of August,
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SILVERBOW (INTERNATIONAL) LIMITED, a limited company incorporated under the Laws of Gibraltar with its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (the «Shareholder»),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 August 2007.

The said proxy, executed by the appearing person and the acting notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-128.997, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and incorporated by a deed of the undersigned notary of May 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 1, 2007, number 1614 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have lastly been amended by deed of the undersigned notary dated July 30, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To remove any reference in the articles of incorporation of the Company to classes of managers, however maintaining a joint signature representation regime whereby any two managers of the Company may validly represent the latter.

2 To amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the proposed resolution under item 1 above.

3 To reclassify the current managers of the Company so as to reflect the resolution proposed under items 1 and 2 above.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to remove any reference in the articles of incorporation of the Company to classes of managers, however maintaining a joint signature representation regime whereby any two managers of the Company may validly represent the latter.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

(i) Cancellation of both the third (3rd) and fourth (4th) paragraphs of article 10 of the articles of incorporation of the Company, which article 10 shall from now on read as follows:

« **Art. 10. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the «Manager(s)'). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.»

(ii) Amendment of the sixth (6th) paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which sixth paragraph shall from now on read as follows:

« **Art. 11. Meetings of the Board of Managers. (sixth paragraph).** A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.»

(iii) Cancellation of the second (2nd) paragraph of article 16 of the articles of incorporation of the Company, which article 16 shall from now on read as follows:

« **Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole Manager if there is only one Manager or by the joint signature of any two Managers, in the other cases, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.»

Third resolution

In consideration of the foregoing resolutions the Shareholder resolved to reappoint, with immediate effect and for an unlimited duration, all existing managers of the Company as «Managers» (as defined in the articles of incorporation of the Company) without any further references to classes of managers.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on the Shareholder's request, represented as above mentioned, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Shareholder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the Shareholder, represented by its above mentioned attorney-in-fact, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorzième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SILVERBOW (INTERNATIONAL) LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Gibraltar ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (l'«Associé»),

représentée par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 août 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare qu'il est le seul associé de AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-128.997, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte du notaire soussignée le 31 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2007, numéro 1647 (la «Société»). Les Statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte du notaire soussigné en date du 30 juillet 2007, non encore publié au Registre de Commerce de Luxembourg.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Suppression de toute référence dans les statuts de la Société aux catégories de gérants, tout en maintenant néanmoins un régime de signature conjoint de représentation de la Société au titre duquel deux gérants de la Société pourront valablement engager cette dernière.

2 Modification des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1 ci-dessus.

3 Reclassification des gérants actuels de la Société afin de refléter les décisions à être adoptées sous les points 1 et 2 ci-dessus.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de supprimer toute référence dans les statuts de la Société aux catégories de gérants, tout en maintenant néanmoins un régime de signature conjoint de représentation de la Société au titre duquel deux gérants de la Société pourront valablement engager cette dernière.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier les statuts de la Société comme suit

(i) Suppression des troisième et quatrième alinéas de l'article 10 des statuts de la Société afin que ledit article 10 lise dorénavant comme suit:

« **Art. 10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront un pouvoir de gérance conjoint, ou, dans

l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non.

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu (s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.»

(ii) Modification du sixième (6^{ème}) alinéa de l'article 11 des statuts de la Société afin que ledit sixième alinéa lise dorénavant comme suit:

« **Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. (sixième alinéa).** Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.»

(iii) Suppression du second (2^{ème}) alinéa de l'article 16 des statuts de la Société afin que ledit article 16 lise dorénavant comme suit:

« **Art. 16. Représentation de la Société.** Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant si un seul Gérant a été nommé ou par la signature conjointe de deux Gérants dans les autres cas, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Troisième résolution

Au vu des résolutions précédentes, l'Associé a décidé de renommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, les actuels gérants de la Société en tant que «Gérants» (au sens des statuts de la Société) sans référence aucune à des catégories de gérance.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de l'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même Associé, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007. Relation: EAC/2007/10132. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 29 août 2007.

P. Serres.

Référence de publication: 2007102899/239/145.

(070116894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INFOR LUX FINANCE COMPANY, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered offices at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 30 July 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of INFOR GLOBAL SOLUTIONS TOPCO II (f/k/a INFOR GLOBAL SOLUTIONS TOPCO II SCA, hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.218, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on

24 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 803 dated 13 August 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 28 July 2006, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-two thousand four hundred US dollars (USD 142,400.-), so as to raise it from its present amount of four hundred eight thousand one hundred and fifty US dollars (USD 408,150.-) up to five hundred and fifty thousand five hundred and fifty US dollars (USD 550,550.-) by the issue of two thousand eight hundred and forty-eight (2,848) Class M Ordinary Shares having a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed by INFOR LUX FINANCE COMPANY, prenamed, and paid up by a contribution in kind consisting of thirty (30) common shares issued by EXTENSITY (US) HOLDINGS, INC. (f/k/a GEAC (U.S.) HOLDINGS, INC.), a corporation organized under the laws of the state of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 3787021, having its business address at c/o EXTENSITY, INC., 66 Perimeter Center East Atlanta, GA 30346, USA, representing approximately 1% of its outstanding shares, it being understood that the Company is the owner of approximately 99% of the shares in EXTENSITY (US) HOLDINGS, INC.

The total contribution of one hundred and forty-two thousand four hundred and ninety-five US Dollars (USD 142,495.-) will be allocated as follows: (i) one hundred and forty-two thousand four hundred US Dollars (USD 142,400.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) ninety-five US Dollars (USD 95.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The Company has a share capital of five hundred and fifty thousand five hundred and fifty US dollars (USD 550,550.-), divided into eleven thousand eleven (11,011) shares, designated as «Class M Ordinary Shares», having a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INFOR LUX FINANCE COMPANY, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, en date du 30 juillet 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de INFOR GLOBAL SOLUTIONS TOPCO II (anciennement INFOR GLOBAL SOLUTIONS TOPCO II SCA, ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.218, constituée selon un acte notarié en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 803 du 13 août 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-deux mille quatre cents US dollars (USD 142.400,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre cent huit mille cent cinquante US dollars (USD 408.150,-) jusqu'à cinq cent cinquante mille cinq cent cinquante US dollars (USD 550.550,-) par l'émission de deux mille huit cent quarante-huit (2.848) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M d'une valeur de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par INFOR LUX FINANCE COMPANY, prénommée, et sont payées par une contribution en nature consistant en l'apport de trente (30) actions émises par EXTENSITY (US) HOLDINGS, INC., (anciennement GEAC (U.S.) HOLDINGS, INC.), une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3787021, ayant son adresse commerciale à c/o EXTENSITY, INC., INC., 66 Perimeter Center East Atlanta, GA 30346, USA, représentant approximativement 1% de ses parts sociales actuelles, étant entendu que la Société détient approximativement 99% des actions d'EXTENSITY (US) HOLDINGS, INC.

L'apport de cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze US dollars (USD 142.495,-) sera alloué au capital social pour le montant de cent quarante-deux mille quatre cents US dollars (USD 142.400,-) et au compte de prime d'émission pour le montant de quatre-vingt-quinze US dollars (USD 95,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «La Société a un capital social de cinq cent cinquante mille cinq cent cinquante US dollars (USD 550.550,-) divisé en onze mille onze (11.011) parts sociales désignées comme «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M», d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L Korpel, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2006, vol. 905, fol. 80, case 3. — Reçu 1.113,19 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007102901/239/114.

(070116910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

CEB Unicorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.978.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CEB UNICORN S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 121.978, incorporated by deed acted on 3 November 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 40 page 1886 of 24 January 2007.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 825,000.- (eight hundred twenty-five thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 837,500.- (eight hundred thirty-seven thousand five hundred euros) by the issue of 33,000 (thirty-three thousand) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of CLEAN ENERGY BRAZIL LIMITED.

3.- Acceptation by the managers of CEB UNICORN S.à r.l.

4.- Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the subscribed capital by an amount of EUR 825,000.- (eight hundred twenty-five thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 837,500.- (eight hundred thirty seven thousand five hundred euros) by the issue of 33,000 (thirty-three thousand) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of CLEAN ENERGY BRAZIL LIMITED, amounting to EUR 825,000.- (eight hundred twenty-five thousand euros).

Second resolution

It is decided to admit the subscription of the 33,000 (thirty-three thousand) new shares by CLEAN ENERGY BRAZIL LIMITED, a Cayman Islands joint stock company having its registered office at Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234, Grand Cayman, KY1-1108 Cayman Islands, registered with the Cayman Islands register of companies under number OG-175344.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the afore named company, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 33,000 (thirty-three thousand) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company CEB UNICORN S.à r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said loan appears, by a certificate of acknowledgement of loan signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of CEB UNICORN S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the whole share capital is now subscribed by CLEAN ENERGY BRAZIL LIMITED.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 5 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at EUR 837,500.- (eight hundred thirty-seven thousand five hundred euros) divided into 33,500 (thirty-three thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution is valued at EUR 825,000.- (eight hundred twenty-five thousand euros).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twelve thousand euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité CEB UNICORN S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 121.978 constituée suivant acte reçu le 3 novembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 40 page 1886 du 24 janvier 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 837.500,- (huit cent trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 33.000 (trente-trois mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. - Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de CLEAN ENERGY BRAZIL LIMITED.

3. - Acceptation par les gérants de CEB UNICORN S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 837.500,- (huit cent trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 33.000 (trente-trois mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de CLEAN ENERGY BRAZIL LIMITED, s'élevant à EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 33.000 (trente-trois mille) parts sociales nouvelles par CLEAN ENERGY BRAZIL LIMITED, société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234, Gran Cayman, KY1-1108 Cayman Islands.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 33.000 (trente-trois mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société CEB UNICORN S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros).

L'associé déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la Société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société CEB UNICORN S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, l'entièreté du capital social est maintenant souscrit par CLEAN ENERGY BRAZIL LIMITED.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 837.500,- (huit cent trente-sept mille cinq cents euros) divisé en 33.500 (trente-trois mille cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ douze mille euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire instrumentant, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19681. — Reçu 8.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102916/211/179.

(070117093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

FEJ Aggregate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.911.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the third day of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of LAMAGNA I S.A., a public limited liability company («société anonyme»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 93.061,

by virtue of a proxy given on August 1st, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation FEJ AGGREGATE S.à r.l., having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 28, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 962 of September 9, 2005 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on July 27, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1372 of December 13, 2005;

- that the capital of the corporation FEJ AGGREGATE S.à r.l. is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up;

- that LAMAGNA I S.A., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at July 31, 2007 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

A copy of the prementioned balance, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at July 31, 2007 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de LAMAGNA I S.A., ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 93.061,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FEJ AGGREGATE S.à r.l. , ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date 28 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 30 septembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.372 du 13 décembre 2005;

- que le capital social de la société FEJ AGGREGATE S.à r.l. s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que LAMAGNA I S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 juillet 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Une copie du bilan prémentionné, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 juillet 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22069. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007103141/220/102.

(070117928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Gianicolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.580.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 13 août 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- Frédéric Muller, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg, Tom Faber, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg et Laurent Muller, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg ont été nommé administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007;

- La nomination de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., une société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95.849, ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007;

- Le siège de la société est fixé au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIANICOLO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103172/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Société de Développement Technologique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 22.983.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007103105/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06937. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Pradera Central Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 111.721.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour PRADERA CENTRAL HOLDCO SARL, société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007103101/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06931. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.
